



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Neuvième session

Rome, 31 mars - 4 avril 2014

Comité technique chargé du renforcement des capacités: prochaines étapes

Point 11.2 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

1. Le présent document traite des prochaines étapes concernant l'évaluation et le plan de travail du Comité chargé du renforcement des capacités. Les activités menées par le Comité en 2013 figurent dans le rapport du Secrétariat.

I. Calendrier

2. À sa septième session¹, en 2012, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a créé le Comité chargé du renforcement des capacités, dont le rôle serait de donner des orientations sur les activités de renforcement des capacités dans le cadre de la CIPV. Il a été convenu que la CMP examinerait au bout de deux ans (à sa neuvième session, en 2014) la fonction remplie par le Comité et déciderait s'il y a lieu de créer un organe subsidiaire.

3. Le Bureau de la CMP, à sa réunion de juin 2013, est toutefois convenu que l'examen des fonctions du Comité devait être avoir lieu lors de la dixième session de la CMP, en 2015. À sa neuvième session, en 2014, la CMP ne pourrait en effet examiner que la première année des activités du Comité, compte tenu du temps nécessaire pour procéder à une analyse et présenter un document de la CMP y relatif. Le report d'un an permettra d'examiner l'ensemble des activités menées par le Comité pendant ses deux premières années d'existence. Du fait de ce report, un appel à candidatures sera lancé en 2014 afin que tous les sièges soient alors pourvus par reconduction des membres actuels ou nomination de nouveaux membres, compte tenu que le mandat actuel arrive à échéance en décembre 2014.

¹ Le rapport de la septième session de la CMP (2012) est disponible à l'adresse suivante:
<https://www.ippc.int/fr/publications/cpm-7-report-2012-1>.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

4. Le Bureau débattrait des modalités de l'examen du Comité lors de sa réunion en mars 2014. Il sera ensuite procédé aux travaux en vue de l'examen et les résultats seront présentés au Bureau en octobre 2014, puis à la CMP, à sa dixième session en 2015.

II. Évaluation

5. Le Secrétariat, le Comité chargé du renforcement des capacités et le Bureau ont envisagé diverses modalités relatives à l'examen des activités du Comité et ont dit leur intérêt pour une évaluation externe indépendante des activités menées depuis l'adoption de la stratégie de renforcement des capacités de la CIPV en 2010 (cinquième session de la CMP). Les membres du Comité et du Bureau ont été invités à suggérer des évaluateurs qui pourraient être chargés de cet examen.

6. Les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et les membres de l'organe subsidiaire sont informés qu'ils pourront être contactés pour prendre part au processus d'évaluation et sont invités à communiquer leurs observations. Des prestataires de services d'assistance technique et des donateurs pourront aussi être consultés dans le cadre de cette évaluation.

7. Les participants à la CMP sont également informés qu'un questionnaire pourrait être distribué lors de la neuvième session de la CMP, en 2014, afin de collecter des renseignements en vue de l'évaluation, et que le Secrétariat de la CIPV les invite à y répondre.

III. Planification du travail

8. Le Comité a reconnu que son mandat initial avait été provisoirement fixé à deux ans, mais a estimé que la planification à long terme était indispensable pour faire aboutir les initiatives de renforcement des capacités et, plus généralement, pour mener à bien les activités entreprises au titre du Cadre stratégique de la CIPV (2012-2019). Le Comité a arrêté un plan de travail à long terme en matière de renforcement des capacités en précisant que, même si les activités envisagées n'étaient pas achevées au cours du mandat biennal initial du Comité, elles fourniraient au Secrétariat des indications utiles pour son travail.

9. À la huitième session de la CMP (2013), le Secrétariat a présenté les grandes lignes des activités de la CIPV en matière de renforcement des capacités pour la période 2012-2019 dans un document rédigé par le Comité². Ce document contient des éléments pertinents du Cadre stratégique de la CIPV et de la stratégie et du plan de travail pour le renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV. Le Comité a examiné le plan de travail en se concentrant sur les activités spécialement confiées au Secrétariat de la CIPV. Le plan de travail de la CIPV pour le renforcement des capacités³ porte aussi sur des activités dont la responsabilité est confiée à d'autres entités que le Comité ou le Secrétariat. À sa huitième session, la CMP est convenue, suite à une suggestion du Comité, d'encourager les ONPV, les ORPV, les donateurs et d'autres organisations internationales à étudier le plan de travail et à faire rapport sur les activités relevant de leur compétence.

10. À sa réunion de mai 2013, le Comité a examiné les grandes lignes de son plan de travail à long terme et a défini les activités spécifiques qu'il envisageait de mener avant la fin de son premier mandat. Le Comité a noté que son travail était dynamique et continuerait de l'être. Le plan relatif aux activités menées d'ici à la fin du mandat initial du Comité est considéré comme un document évolutif que le Secrétariat et le Comité mettront en œuvre et actualiseront en collaboration.

11. La CMP est invitée à :

- 1) *prendre note* que le Bureau a décidé que l'examen du Comité serait présenté lors de la dixième session de la CMP (2015) au lieu de la neuvième session (2014), et que le Comité poursuivrait ses activités;

² CPM 2013/21.

³ Le plan de travail de la CIPV pour le renforcement des capacités figure dans la Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV, disponible à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/fr/mediakit>.

- 2) *prendre note* que le mandat des membres du Comité prendra fin en décembre 2014, que le Secrétariat lancera un appel à candidatures en milieu d'année et que les propositions de reconduction des membres et remplaçants ainsi que la présentation de nouvelles candidatures devront être présentées au Bureau, pour décision, en octobre 2014;
- 3) *prendre note* que les Parties contractantes, les ONPV et d'autres parties prenantes de la CIPV pourront être contactées afin de recueillir des informations pertinentes quant à l'examen du Comité;
- 4) *encourager* les ONPV et les ORPV à entreprendre une étude du plan opérationnel mondial contenu dans la Stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales de la CIPV afin de mettre au point des plans de travail dans les domaines où elles jouent un rôle de chef de file et à faire rapport au Secrétariat.